

## RETRAIT D'UNE AUTORISATION D'URBANISME

A la demande du bénéficiaire

Commune de La Ferté-Bernard

PC07213225Z0019	
Date de dépôt	31/07/2025
Accepté	tacitement le 31/10/2025
Demandeur	SCI ROCA Représentée par Monsieur GAUTIER Olivier 1 Rue Benjamin Franklin 85000 LA ROCHE SUR YON
Projet	Nouvelle construction : Construction d'un bâtiment à usage d'activités de service destinés au public
Terrain	BS-0106, BS-0105 Avenue du Général de Gaulle 72400 LA FERTÉ-BERNARD

Monsieur,

Vous bénéficiez d'une autorisation d'urbanisme tacite dont vous avez demandé le retrait.

Le retrait par l'administration est possible dans les 3 mois suivant la décision si elle est illégale et à la demande du bénéficiaire<sup>1</sup>.

Votre demande de retrait a été adressée à la mairie en date du 03 décembre 2025.

En conséquence, les éventuelles taxes d'urbanisme (Taxe d'Aménagement et Redevance d'Archéologie Préventive) générées par cette autorisation n'auront pas à être acquittées. Une copie de ce courrier est transmise aux services de l'Etat chargé de la fiscalité et du contrôle de légalité.

Ce retrait signifie que votre autorisation est réputée n'avoir jamais existée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

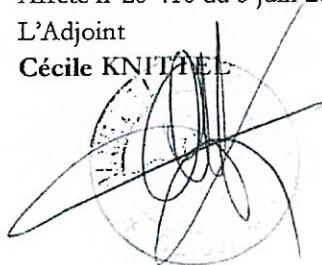
LA FERTE BERNARD, le 04 décembre 2025

Pour le Maire, par délégation de fonction

Arrêté n°20-410 du 5 juin 2020

L'Adjoint

Cécile KNITTEL



<sup>1</sup> L424-5 du code de l'urbanisme